

AIDE A LA CREATION D'ENTREPRISES LE P.R.C.E. EN VAUCLUSE

OBJECTIF

LE PRET REGIONAL AUX CREATEURS D'ENTREPRISES, dispositif mis en place par la **Région Provence-Alpes-Côte d'Azur** a pour vocation de soutenir en fonds propres les projets de création d'entreprises à fort potentiel de développement. Ces entreprises dont la création nécessite souvent des mises de fonds initiales élevées ont la capacité de créer à terme de nombreux emplois.

Ce prêt est co-financé par le **Conseil Général de Vaucluse** et instruit par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Vaucluse.

BENEFICIAIRES

→ Projets éligibles

- Les entreprises créées depuis moins d'un an dont le siège social est situé en Vaucluse.

ACTIVITES ELIGIBLES

→ Sur l'ensemble du département

- production industrielle ou artisanale,
- négoce de gros à l'exception de la grande distribution,
- logistique,
- industrie du multimédia, des TIC et activités du domaine de l'audiovisuel,
- BTP à caractère innovant,
- services à l'industrie,
- hôtellerie-restauration en zone de Massif à l'exception des 4 étoiles et plus.

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

→ sur l'ensemble du département

- Le prêt est un prêt direct à l'entreprise, à taux nul et sans garantie.
- Il est remboursable trimestriellement sur 7 ans, de manière progressive.
- Il ne peut pas se substituer à un concours bancaire.
- Le montant du PRCE ne peut être supérieur au capital social apporté par le créateur, ni supérieur aux concours bancaires, ni inférieur à 15% du total (capital + prêt).
- Il doit y avoir insuffisance de fonds propres pour financer le projet de création.

MONTANT

De 15 000 €uros à 75 000 €uros maximum suivant l'activité de l'entreprise.